



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	03	10

Séance du 30 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - IDIZ (à partir du point n° 9) - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - BECKENDORF (à partir du point n° 3) - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - POBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA (à partir du point n° 10).

PROCURATIONS : Mme PIESTA - MM. BERBAZE - ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KERMAOUI - MM. USAI - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes RUSSELLO - MANGIONE - M. MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

23 - Avis du conseil municipal sur le projet de PLU de la commune de Théding

Rapporteur : Muhterem SATILMIS

Exposé des motifs :

Par courrier en date du 3 avril dernier la commune de Théding nous a fait parvenir son projet de révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Conformément à l'article L. 153.16 du Code de l'Urbanisme toutes les personnes publiques associées à ce projet doivent être consultées dans les 3 mois à dater du 3 avril 2025.

Après examen du projet de PLU, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:

- décide d'émettre un avis favorable sous réserve de l'implantation de 2 bassins de rétention (lotissement Allmend et magasin Norma) pour réguler l'eau pluviale provenant des 100 ha du versant Sud afin d'éviter la submersion du lotissement Rabelais en aval.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »